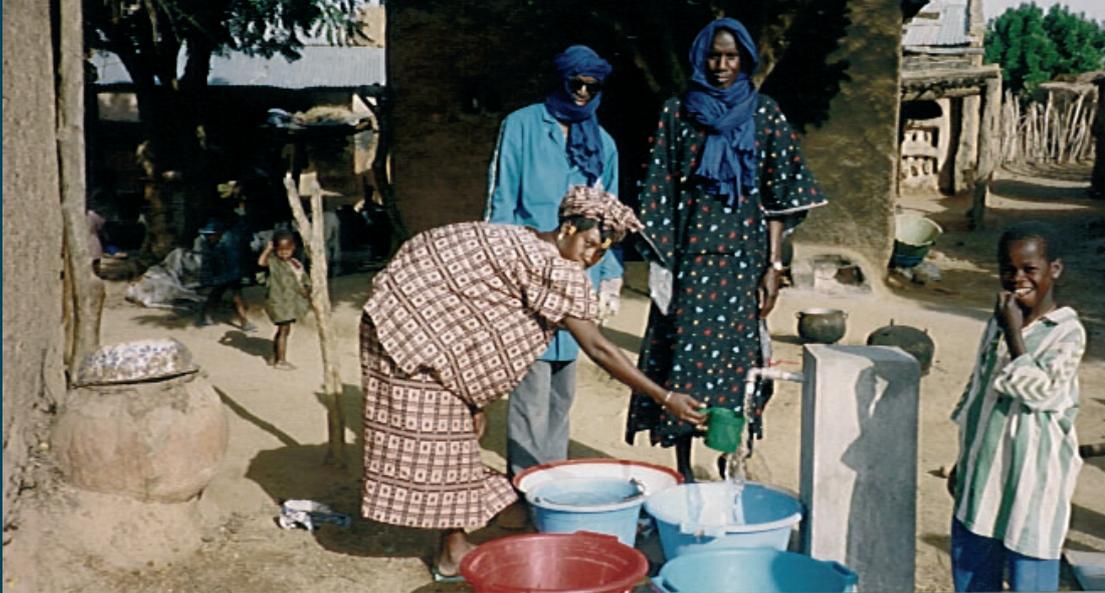


## Sommaire

1. Editorial
2. La dimension sociopolitique du développement local : l'expérience de Bobo-Dioulasso
3. Le processus de décentralisation en faveur des collectivités locales au Maroc
4. La microfinance peut-elle générer et mobiliser des ressources pour le développement local ?
6. Un appui au développement durable des ressortissants maliens par la réalisation d'adductions d'eau potable
  - Publications
7. Colloque
8. Nouvelles de la coopération



Borne fontaine privée dans une concession d'un village au Mali

D.R. Eau-lambda

## Les ressources du développement local

Élu tout récemment président de l'AdP (Association de Professionnels Développement Urbain et Coopération), j'ai le plaisir d'ouvrir ce numéro du bulletin qui reprend le thème de notre journée annuelle « les ressources du développement local » laquelle s'est déroulée en septembre 2004 dans les locaux de l'ENA. L'AdP créée il y a vingt-cinq ans est un lieu d'échanges et de réflexion sur le développement urbain et la gestion des villes dans les pays émergents. Ses principales actions portent sur :

- La rédaction en chef du bulletin *Villes en développement* en collaboration étroite avec l'ISTED ;
- La participation à l'alimentation du fonds documentaire du Centre de Documentation « *Villes en développement* » géré par l'ISTED ;
- L'organisation de dîners-débats en présence d'experts ;
- La journée annuelle qui se déroule chaque année en septembre.

Cette journée a été ouverte par Pierre Veltz, ancien directeur de L'ENPC, qui a situé les territoires dans l'histoire et dans l'espace : « il n'y a pas de développement local sans partenariat global », « le monde est devenu liquide », « la fin du monde en poupées russes », « la productivité en archipel ». L'exposé a permis de mieux comprendre l'évolution du développement local dans sa dimension économique. Puis Célestin Koussoubé, maire de Bobo-Dioulasso, a présenté un cas précis sous l'angle essentiellement socio-politique du développement local ; Lise Duval du FIDES de Montpellier nous a parlé des systèmes financiers décentralisés, lesquels contribuent à l'émergence du secteur privé

organisé, qui peut être une base pour améliorer l'organisation et la gestion locale. Ismael Sacko (ingénieur agronome malien) et Bernard Porque (ingénieur à la SAGEP) nous ont présenté un partenariat Nord/Sud réussi en hydraulique villageoise avec conception, financement par les expatriés maliens, mise en œuvre et gestion (durable) des équipements.

L'après-midi a été l'occasion d'exposés complémentaires par Jacques Stévenin, directeur de la prospective et du développement territorial à l'EPA Sénart, Victor Chomentowski, économiste spécialiste des finances locales et Thierry Paulais, chef de la division du développement urbain de l'AFD. Le cas du développement des collectivités locales du Maroc a été présenté par Hassan Nouha, directeur adjoint des régies et services délégués au ministère marocain de l'Intérieur : une approche pragmatique avec évolution des délégations au privé des services urbains marchands a été décrite de façon complète et objective. La table ronde clôturant la journée a permis d'appréhender la diversité des approches concernant notamment le financement du développement local. Le sujet n'a pas été épuisé, mais les participants ont pris conscience de la multiplicité des voies à explorer. Elles sont bien plus complémentaires que contradictoires.

Nous avons voulu dans ce bulletin vous présenter quatre articles relatifs aux contributions de Célestin Koussoubé, Hassan Nouha, Lise Duval, Ismael Sacko et Bernard Porque.  
Bonne lecture !

Claude Jamati,  
Président de l'AdP

# La dimension sociopolitique du développement local : l'expérience de Bobo-Dioulasso

Célestin Koussoubé, maire de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso

*En 1997, les autorités municipales de Bobo ont opté pour la démarche de relance des économies locales proposée par le Partenariat pour le développement municipal (PDM, Cotonou), dans le cadre du programme ECOLOC (programme «relance des économies locales en Afrique de l'Ouest») déjà testé dans sept villes d'Afrique de l'Ouest.*

Bobo-Dioulasso est la plus vieille commune du Burkina Faso. Avec une population d'environ 400 000 habitants, c'est la seconde ville du pays après Ouagadougou (plus d'un million d'habitants).

Malgré un rayonnement économique dans tout le sud-ouest du pays et une importante capacité de services, Bobo-Dioulasso a vu sa position régionale se dégrader depuis une quarantaine d'années.

La ville n'accueille que 20% des entreprises du secteur moderne national. Son produit local brut (PLB), estimé à 123 milliards de francs CFA en 1997, ne pèse plus que 10% du produit intérieur brut (PIB) urbain national.

Des initiatives ont été prises tant à l'échelle locale que nationale pour tenter d'infléchir cette tendance : opérations de sensibilisation des acteurs locaux ; mise en place d'une structure interministérielle chargée d'un programme de réhabilitation de Bobo-Dioulasso et sa région (CPRB) ; plans de développement communal...

En 1997, les autorités municipales optent pour la démarche de relance des économies locales proposée par le PDM, dans le cadre du programme ECOLOC.

La phase I de l'audit économique (1997-1999) comporte pour l'essentiel un état des lieux de la commune et de son

arrière-pays. Elle permet de faire l'inventaire des potentialités et des contraintes de leur développement économique.

Lancée le 1<sup>er</sup> juillet 2002 à Bobo-Dioulasso, la phase II (une convention est signée le 6 février 2002 entre la commune, le PDM et la Coopération française), devait être une phase d'implication véritable de tous les acteurs locaux à la réflexion, en vue de la formulation d'un projet de société. Elle fut en vérité, pour toutes les forces vives de la ville et de son hinterland, une invitation à un exercice de programmation et de projection sur vingt-cinq ans.

Des instances appropriées sont mises en place, dont le fonctionnement est fixé par arrêté municipal.

Le groupe d'appui, composé d'un « facilitateur », d'un sociologue, d'un économiste et d'un géographe, anime la concertation de l'ensemble des acteurs avec pour objectif l'élaboration du Cadre de référence pour le développement économique (CRDE), du Programme prioritaire de développement économique local (PPDEL) et de la Charte locale de développement.

Le comité ECOLOC, qui regroupe des conseillers municipaux et des représentants des opérateurs économiques, de l'hinterland, des services déconcentrés de l'État et des ONG, est l'instance politique. Il dégage de l'étude ECOLOC les six « ambitions de la col-

lectivité » pour atteindre son objectif de pôle sous-régional :

- Reconquérir la vocation de transit de Bobo-Dioulasso ;
- Faire de la ville la bourse de fruits et légumes et de la viande de sa région ;
- Dynamiser le secteur informel pour impulser un développement endogène (75% de l'emploi en relève) ;
- Faire de Bobo-Dioulasso et de sa région un pôle touristique régional ;
- Promouvoir une industrialisation intégrée sur la base des potentialités locales ;
- Promouvoir le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP).

Des groupes de dialogue, composés des acteurs représentatifs des forces vives de Bobo-Dioulasso et de sa région, sont chargés du dialogue entre les instances publiques, les opérateurs économiques et la société civile.

Des consultations populaires sont organisées dans les arrondissements de la commune et dans son hinterland (Banfora, Orodara, Houndé, intervillageoise de Banakélédaga). Ce processus conduit à l'élaboration d'un livre blanc traduisant d'une part l'adhésion des populations au CRDE et définissant d'autre part des politiques d'investissement public et privé.

Un séminaire, regroupant le comité ECOLOC et les groupes de dialogue autour

de l'examen du livre blanc, permet de dégager le Plan programme de développement économique local (PPDEL).

A l'occasion du Forum de développement de Bobo et sa région, est définie la charte locale de développement. Elle consacre l'accord de principe des différents acteurs locaux sur la vision à long terme du développement de la ville, les programmes d'actions et de réformes à moyen terme ; des projets concrets matérialisant la reprise des initiatives par les acteurs locaux.

La démarche Écoloc a ainsi non seulement permis la création d'un processus de réflexion collective animé par les composantes mêmes de la société, appuyées par les services étatiques, mais aussi une prise de conscience du conseil municipal de son rôle de maître d'ouvrage et d'animateur du développement communal.

La priorité donnée à la dimension économique n'a pas occulté l'aspect social : une étude des services urbains de base – distribution d'eau potable, collecte des déchets, assainissement domestique, transports urbains, formations sanitaires, éducation de base – dans la commune de Bobo-Dioulasso a été diligentée.

Afin que cette dynamique inédite ne s'essouffle pas et que suite soit donnée aux engagements pris, il a été décidé de mettre en place une « structure d'accompagnement et/ou de mise en œuvre des réformes et projets identifiés lors de l'exercice ECOLOC phase II ».



Vues du marché central réhabilité de Bobo-Dioulasso (Marc Popesco, architecte, Eduardo Brisson, maîtrise d'ouvrage, Michel Reynaud, suivi des travaux).

Elle aura notamment pour mission le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre des résultats du processus

à travers des actions de lobbying auprès des autorités nationales et locales et des partenaires au développement.

Cette structure jouera également un rôle d'interface entre les opérateurs économiques d'une part et les

structures de financement et d'appui et les pouvoirs publics, d'autre part. ■

## Le processus de décentralisation en faveur des collectivités locales au Maroc

Hassan Nouha - Directeur adjoint des régies et services délégués au ministère de l'Intérieur

Contact : [hnouha@interieur.gov.ma](mailto:hnouha@interieur.gov.ma)

*Le Maroc a jusqu'ici eu la réputation d'un pays géographiquement très varié mais administrativement très centralisé. Cette image est en train de progressivement s'estomper.*

Après l'institution d'un premier régime communal (essentiellement urbain) au lendemain de l'indépendance, la charte communale de 1976 avait marqué une première étape de l'accroissement de l'autonomie des municipalités. La loi d'octobre 2002 vient d'accélérer ce processus, y compris aux niveaux intermédiaires entre l'Etat et les communes. Aujourd'hui, le territoire du royaume est ainsi couvert par trois niveaux de collectivités territoriales rassemblant un tiers du personnel civil de l'état :

- 16 régions ;
- 71 préfectures et provinces ;
- 1547 communes dont 249 communes urbaines et 1298 communes rurales.

### La bonne taille critique des communes marocaines.

Du fait de l'accumulation des créations du passé, les préfectures et provinces marocaines restent à des tailles démographiques sensiblement inférieures à celles des départements français, donc à des niveaux économiques bien inférieurs. Il n'en est pas de même aujourd'hui pour les communes. Beaucoup moins nombreuses qu'en France, ces dernières ont une taille moyenne très supérieure aux communes françaises (dans un rapport de 11 à 1) : plus de 20 000 habitants pour l'ensemble des communes (urbaines et rurales) et près de 70 000 habitants en moyenne pour les seules communes urbaines.

Aussi, même compte tenu des rapports de PIB par tête (de 1 à 7 en Parité de Pouvoir d'Achat), avec un taux de fiscalité communale à peine inférieur (environ 4,5% contre 5,5% du PIB), les municipalités marocaines ont-elles souvent aujourd'hui, prises individuellement, des ressources financières supérieures aux moyennes françaises. Ceci est en soi un gage d'autonomie par rapport au pouvoir central, même si le développement des groupements de communautés et communautés urbaines et de l'intercommunalité nécessaire pour obtenir des économies d'échelle satisfaisantes et atteindre certaines tailles critiques y marque encore un retard sensible. Compte tenu

de ces divers facteurs, une municipalité comme celle de Casablanca, la plus grande du royaume, a aujourd'hui un budget de l'ordre de 200 millions d'euros. Ce n'est pas négligeable, même si cela reste encore loin du niveau des plus grandes villes françaises.

### Une large gamme de responsabilités effectivement assurées.

La gamme des responsabilités des communes marocaines ressemble aujourd'hui beaucoup à celle des communes françaises dont elles semblent vouloir suivre le modèle d'assez près. Les plus effectivement assumées, et pour lesquelles l'expérience des municipalités marocaines est la plus ancienne, sont celles des services publics locaux : distribution de l'eau et de l'électricité, assainissement liquide, transports

urbains par bus, parkings, marchés, abattoirs, etc. pour les services marchands : voirie, drainage, hygiène et salubrité générale, collecte et traitement des déchets solides, plages et baignades, parcs et jardins, centres sociaux, culturels et sportifs pour les autres services. A cela s'ajoutent les compétences propres en matière d'urbanisme et d'habitat, plus ou moins partagées avec les agences urbaines, et des compétences nouvellement transférées en matière de réalisation des écoles, des centres d'apprentissage et des dispensaires et centres de santé, de reboisement et petite hydraulique locale, de protection du patrimoine culturel. C'est au niveau de leurs compétences propres en matière de développement économique et social que beaucoup de municipalités marocaines en sont encore le plus aux balbutiements. Il s'agit en effet de responsabilités exigeant des cadres particulièrement qualifiés et expérimentés. Notons enfin que la loi de 2002 a prévu, vers le haut des instances et procédures de coopération intercommunale et, vers le bas, pour les communes urbaines de plus de 500 000 habitants, la création d'arrondisse-

ments dépourvus de la personnalité juridique, mais jouissant d'une autonomie administrative et financière, avec conseillers élus.

**Une expérience ancienne et un développement continu de la gestion déléguée.**

Si la gestion déléguée des services publics locaux marchands date du protectorat, elle connaît depuis quelque temps des développements importants avec l'eau et l'électricité dans quatre des plus grosses agglomérations du pays, les transports urbains par autobus, les déchets solides, etc. Ces gestions déléguées privilégient la concession avec financement à la charge du secteur privé, car ce problème du financement est, pour les municipalités, encore plus important que celui de la qualité de la gestion et du savoir-faire. Elles font appel, de plus en plus, à côté d'opérateurs internationaux pour les délégations les plus importantes et difficiles, à des opérateurs marocains, soit en association aux opérateurs internationaux, soit seuls selon les cas. Des travaux sont en cours pour la définition d'un cadre plus incitatif aux délégations de services publics et à leurs financements, pouvant aller



© Claude Jamati, AdP

Vue de Casablanca

jusqu'à un cadre plus large de partenariat public privé s'étendant à des ouvrages et services ne relevant pas du secteur marchand comme viennent de le faire, parmi d'autres, l'Espagne, la France ou, tout récemment, le Brésil.

**Un chantier encore largement en cours pour les collectivités locales intermédiaires entre Etat et commune.**

Des projets sont à l'étude pour définir, autour des villes moyennes, des cadres

de gestion plus larges que la commune ou l'agglomération afin d'atteindre des économies d'échelle et des seuils critiques acceptables et incitatifs pour le secteur privé. Plus largement le niveau et la nature de la décentralisation intermédiaire entre l'Etat et la commune reste un chantier largement en cours. ■

## La microfinance peut-elle générer et mobiliser — des ressources pour le développement local ?

Lise Duval, FIDES (Finances pour le développement économique et social)

Contact : [fides@agropolis.fr](mailto:fides@agropolis.fr)

*FIDES est une ONG spécialisée dans le développement et la promotion des institutions de microfinance. Son action montre qu'il est possible de mobiliser l'épargne des populations non bancables pour financer une partie du développement local.*

Dans le contexte de désengagement de l'Etat, les services financiers sont vus comme un outil de développement économique mais aussi de lutte

contre la pauvreté. Force est de constater que nombre de personnes sont exclues des banques trop éloignées géographiquement, culturellement, ne disposant pas

des garanties exigées ou pratiquant des activités jugées comme risquées, telle l'agriculture. Tout le défi de la microfinance est d'offrir des services financiers à ces populations dites « non bancables » et ce de manière pérenne. L'enjeu est d'innover sur les technologies financières pour réduire les coûts de la transaction : identifier des substituts aux garanties bancaires, pouvoir gérer des opérations, tant de dépôt que de crédit, de très faibles montants, fréquentes et ce de manière rentable...

### Adapter les services financiers aux besoins des « populations pauvres »

Les populations « non bancables » sont souvent qualifiées de « pauvres », mais ce terme cache une réalité contrastée de très petits entrepreneurs, de ménages auto-employés, d'ouvriers/journaliers du secteur informel sans sécurité de l'emploi et de ménages très vulnérables (sans emploi régulier et vivant partiellement de dons). Dans ce groupe hétérogène, les familles mènent à des échelles variées des activités génératrices de revenus. Elles gèrent donc l'équivalent d'une « entreprise » qui est intimement liée à la famille. Ainsi en cas de maladie d'un enfant, c'est le fonds de commerce qui est mobilisé pour acheter des médicaments. Ces familles sont très vulnérables, comme tout un chacun, elles sont soumises à des risques mais ne disposent que de dispositifs informels pour y faire face (tels que l'entraide, le recours aux usuriers etc.). Du fait de cette vulnérabilité et de l'imbrication d'une unité familiale et de production, ces populations ont des besoins très diversifiés (voir encadré) et cruciaux au point qu'elles soient disposées à payer pour le service financier qui y répond.

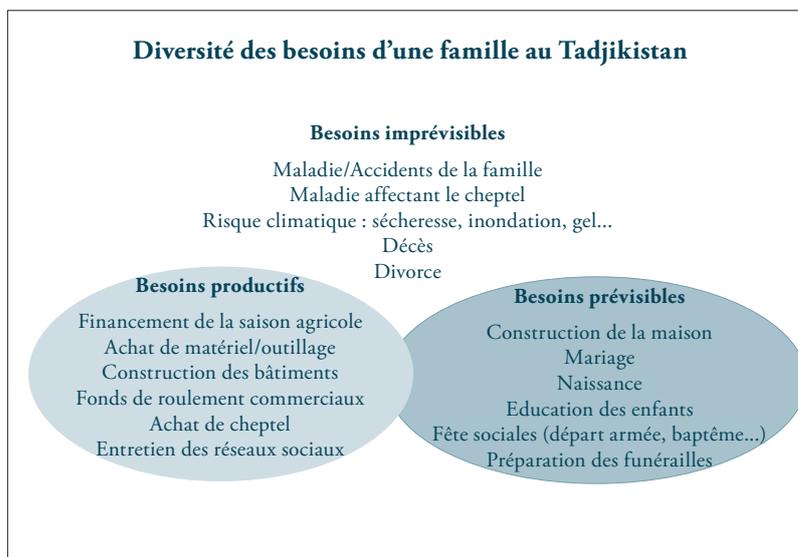
Le risque est d'ignorer la diversité des besoins et d'appréhender les ménages uniquement sous l'angle de la famille ou de l'unité de production car une approche globale est nécessaire pour

rompre les cercles de pauvreté : il faut tout autant financer les fonds de commerce que l'accès au logement ! La diversification de l'offre (épargne, crédit mais aussi assurance) est aujourd'hui au cœur des démarches de la microfinance.

### Les services financiers générateurs d'emploi et de revenus et donc potentiellement de recettes fiscales

Depuis les années 80, de nombreuses institutions ont démontré qu'elles touchaient efficacement les populations non bancables, bien qu'elles aient encore des difficultés à servir « les ménages très vulnérables ». Lorsque des principes de bonne gestion, de bonne gouvernance et de prise en compte de la demande sont respectés, la microfinance renforce les activités génératrices de revenus, sécurise les ménages et favorise l'emploi dans les microentreprises. Au travers de cet effet direct sur l'économie locale, elle contribue à générer un potentiel (les activités financées relevant du secteur informel) de ressources fiscales, nerf du développement local.

Il faut cependant relativiser ces impacts encourageants : une fois la contrainte financière levée, les ménages en affrontent de nouvelles tel-



les que les débouchés des produits, l'accès à l'information, l'accès aux centres de santé, etc. La microfinance est un élément parmi un ensemble de politiques qui contribuent au développement local, travailler uniquement sur son renforcement aurait un impact fort limité.

### La mobilisation de l'épargne : des ressources pour le développement local

Les ménages, y compris les plus pauvres, ont des capacités d'épargne étonnantes. Plus ils sont vulnérables, plus l'épargne est essentielle à leur sécurisation. Leur difficulté est qu'ils ont des recettes de montants très petits, fréquents et difficiles à cumuler i.e. à transformer en un montant permettant l'investissement. L'enjeu est donc de permettre des dépôts réguliers et de protéger ces petites sommes de la consommation familiale. Par exemple, dans le Delta du Niger, Fides Mali collecte l'épargne (des montants d'environ 0,15€ par cliente) chaque semaine directement sur le marché, tout de suite après que ses clientes aient vendu leurs produits. Nombre d'institutions basent leurs activités sur les dépôts pour financer les crédits individuels mais aussi des

investissements collectifs mais pourquoi pas à l'avenir des communes. La question serait alors d'identifier à quelles conditions les communes pourraient devenir des clients bancables.

La microfinance a révélé que les populations « non bancables » ont des capacités d'épargne qui peuvent financer en partie le développement local et par ailleurs qu'elles sont disposées à payer pour les services financiers qui répondent réellement à leurs besoins. Les questions de bonne gouvernance, bonne gestion des institutions et l'analyse fine des besoins des clients sont la clef de voûte du succès de la microfinance. Cette approche marchande ne permet de résoudre qu'une partie des problématiques du développement local, il serait difficile d'envisager le financement d'une route reliant une capitale à un village par les villageois eux-mêmes ! Cependant dans le cadre du désengagement de l'Etat, elle permet de mobiliser des ressources privées pour lutter contre la pauvreté et répondre au problème à l'échelle à laquelle il se pose. ■

# Un appui au développement durable des ressortissants maliens par la réalisation d'adductions d'eau potable

Bernard Porque, ingénieur à la SAGEP (Société anonyme de gestion des eaux de Paris), président de l'association Eau-lambda

contact : [porque@sagep.fr](mailto:porque@sagep.fr)

Ismaël Sacko, ingénieur agronome

*Comment un système d'organisation sociale permet le financement de projets d'adduction d'eau potable avec l'appui technique d'une ONG ?*

La difficulté des conditions de vie dans les villages, en particulier en raison de la sécheresse, porte de nombreux Maliens à s'expatrier pour travailler et subvenir aux besoins de leur famille élargie.

A l'étranger, ils se regroupent en association par village – on en compterait plus de deux cent cinquante en France – et font en sorte d'envoyer une partie de ce qu'ils gagnent au pays. Les Maliens ont su conserver une forte tradition de solidarité sociale, familiale et continuent de financer des dispensaires, des écoles, des routes..., à travers des tontines et des caisses.

La plupart de ces projets sont décidés sur place par le chef de village qui rassemble autour de lui la popula-

tion concernée, mais ils sont financés par les expatriés.

A Sirmolo, ce sont les habitants du village (ethnie Soninké) qui ont eu l'idée de mettre en place un projet d'adduction d'eau. D'un montant de 450 000 euros, il a été entièrement financé par une association de 110 ressortissants installés en France (soit 1 300 à 1 400 euros par personne sur 2-3 ans). Etudiant ou travailleur, chacun est obligé de cotiser, même s'il lui faut emprunter. Cette contribution obligatoire est comme un impôt de solidarité, personne ne peut y échapper.

## **Eau-lambda : partenaire technique du projet**

Cette association accom-  
pagne ainsi de nombreu-

ses associations dans la réalisation de leurs projets d'adduction d'eau, en particulier au Mali. En tant que partenaire du Nord, elle met gratuitement à leur disposition des techniciens pendant toute la durée du projet. Elle assure les études de faisabilité, les études techniques de dimensionnement, l'étude financière, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la formation du comité de gestion. L'association ne fait qu'accompagner les projets, elle pose néanmoins des conditions : la participation financière de l'association au projet et l'implication des villageois pour la réalisation des travaux. Ces derniers doivent aussi accepter de payer l'eau en fonction du prix

réel (coût des installations et de leur renouvellement). Le but est que les villageois deviennent complètement autonomes. Ils ne peuvent pas se permettre tous les cinq ou dix ans de solliciter l'association des ressortissants pour financer ce matériel. Pour cela, un comité de gestion est mis en place.

## **Un travail en commun**

Un projet d'adduction d'eau demande des fonds importants et du temps. Il dure en général deux à trois ans, de la prise de décision à l'arrivée de l'eau au robinet des villageois. Cela est assez rapide car, derrière, toute la population est mobilisée. Quatre étapes doivent être respectées : la réalisation des études de faisabilité, la rédaction de l'avant projet détaillé, la réalisation des appels d'offre pour l'achat du matériel et l'approvision-

## Publications



**Villes en guerre et guerres en ville, pratiques humanitaires en questions.** Sous la direction de François Grünewald et Eric Levron, édition Karthala, 2004, 392 pages. Cet ouvrage issu d'un travail pluridisciplinaire, associant une majorité de jeunes chercheurs, vise à analyser le fonctionnement des villes dans des contextes de crise et à comprendre les mécanismes de survie des populations dans les villes touchées par les conflits. Il dresse aussi un premier état des lieux de l'action humanitaire et de la reconstruction en situation de conflit et de post-crise. De la Colombie à l'Angola, du Golfe de Guinée à l'Asie centrale, six études de cas viennent étayer ce bilan et invitent à une relecture de l'intervention humanitaire dans les villes.

**Adressage et gestion des villes,** Catherine Farvacque-Vitkovic, Lucien Godin, Hugues Leroux, Roberto Chavez, Florence Verdet, The World Bank, 2005, 272 pages.

Cet ouvrage définit la place de l'adressage dans les outils de gestion de la ville. Il établit les liens pouvant exister entre l'adressage et l'identité citoyenne, les systèmes d'information urbaine, l'appui aux services municipaux, la fiscalité, la gestion du territoire et les problématiques du foncier, l'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles, l'appui aux concessionnaires de services urbains et l'intérêt de l'adressage urbain pour le développement économique. Il présente les applications actuelles et futures de l'adressage, met en relief

les pratiques dans plusieurs pays africains et offre un guide méthodologique largement applicable dans d'autres parties du monde pour accompagner les initiatives en matière d'adressage de rues.

**Rapport sur le développement en Afrique 2004,** la Banque Africaine de Développement, édition Economica, 2004, 327 pages.

Source d'analyse d'information sur les évolutions de l'économie africaine, ce rapport offre une mise à jour des principaux indicateurs macro-économiques et des évolutions sectorielles sur le continent, ainsi qu'une analyse approfondie de sujets spécifiques importants sur les perspectives du développement de l'Afrique.

nement du chantier et enfin la réalisation de l'adduction d'eau et la formation du comité de gestion. Le technicien est là pour aider et conseiller les villageois, mais ce sont eux qui équipent les forages, posent les conduites, creusent les tranchées, etc.

A titre d'exemple, l'association Eau-Lambda a réalisé un projet en 2003 pour 6 500 habitants pour un coût total de 675 000 euros (les ressortissants veulent souvent un certain standard pour l'adduction d'eau de leur village : châteaueau d'eau, branchement privé...). L'agence de l'eau Seine Normandie a apporté 75 000 euros, l'association de ressortissants 600 000 euros en deux ans : 630 personnes ont cotisé en France, soit un montant de 950 euros par ressortissant en 18 mois. Ces hommes, qui ont entre 18 et 45 ans, représentent environ 10% des forces vives du village. Leur absence est à la fois un problème et une chance pour ces villages.

Côté réalisation, le projet a nécessité environ 55 tonnes de matériels et 40 kilomètres de tranchées réalisées par les villageois en l'espace de deux mois et demi. Près de 700 personnes ont été mobilisées pour creu-

ser : deux équipes de 350 personnes ont travaillé du matin jusqu'au milieu de l'après midi pour avancer de 800 mètres par jour. Les branchements privés ont été faits dans des concessions qui peuvent représenter entre 20 et 200 personnes. 430 bornes fontaines privées ont été équipées en deux mois.

#### Mise en place d'un comité de gestion

Un comité de gestion est ensuite constitué, élu par l'ensemble des villageois et déclaré à l'administration malienne sous forme d'association. Les villageois s'approprient ainsi leur projet. La commune étant maître d'ouvrage selon les lois de décentralisation, le comité de gestion doit rendre compte à la commune et bien sûr aux ressortissants de son activité. Il a deux fonctions : pendant les travaux, il travaille en permanence avec le technicien et conduit les différentes équipes qui vont creuser, poser les conduites, équiper les forages. A ce moment là, un transfert de technologies se fait entre le technicien et le comité de gestion : manipulation du PVC, installation des pompes dans les forages... Le comité apprend ensuite à gérer cette adduction d'eau,

Essai de pompage  
d'un forage  
dans un village  
au Mali



D.R. Eau-lambda

que ce soit au niveau de la maintenance ou de la comptabilité. Au départ des techniciens, les villageois sont opérationnels (une première facturation a déjà été faite). Eau-lambda continue à les suivre et revient tous les ans sur le terrain.

Les associations de ressortissants ont pris conscience de l'importance de disposer d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour les problèmes de santé et pour la pénibilité que représente la corvée de l'eau pour les femmes. La réalisation de projets d'hydraulique villageoise est devenue

leur priorité. D'autant que les programmes de coopération en cours au Mali, dont ceux de la KfW (coopération financière allemande) sur la région de Kayes ou de l'AFD (Agence française de développement) sur le cercle de Nioro et de Diéma, ne satisfont pas une demande exponentielle.

Reste que ces associations de ressortissants ne parviennent pas à trouver des structures techniques pour les accompagner. C'est le facteur limitant de leur action et cela risque de s'accroître avec le temps. ■

## Colloque

### Inclusion urbaine : politiques publiques et pratiques sociales

6ème Colloque N-AERUS

Lund, Suède

16-17 septembre 2005

Pour le 6<sup>ème</sup> Colloque N-AERUS un appel à contributions est aujourd'hui ouvert sur les différents aspects de l'inclusion urbaine dans les villes du Sud, dans le but de faire avancer la réflexion académique et le débat politique sur ce thème, et de contribuer à diffuser les connaissances sur les politiques publiques et pratiques sociales socialement inclusives. Notamment sur les thèmes suivants :

#### • Les processus d'éviction : tendances actuelles et réponses

Les contributions qui traiteront de la question des évictions devront mettre l'accent à la fois sur la question des évictions forcées et sur celle des évictions provoquées par les forces du marché. L'objectif est d'évaluer le rôle de la recherche dans la compréhension de processus d'éviction et d'identifier des politiques alternatives aux évictions.

#### • La privatisation des services :

Les contributions traiteront des effets d'inclusion/exclusion liés à la privatisation des services urbains et analyseront les réponses qui ont été mises en œuvre pour assurer l'accès des pauvres aux services urbains. Promouvoir le changement institutionnel favorable aux pauvres.

À partir d'études de cas, les contributions mettront l'accent

sur les relations entre acteurs publics et acteurs privés et sur leur impact sur l'introduction de politiques urbaines innovantes.

Pour tout renseignement et envoi des résumés des propositions avant le 29 mai 2005.

Contact : [call@naerus.net](mailto:call@naerus.net)

# Nouvelles de la coopération

## Réhabilitation à Alger

Dans le cadre du projet de coopération bilatérale franco-algérien sur la réhabilitation du cadre bâti existant, l'ISTED organise l'accueil d'une délégation du 25 au 29 avril 2005.

La délégation sera composée de représentants du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, de la Wilaya, de l'Assemblée populaire communale d'Alger, de l'Office de promotion et de gestion immobilière de la commune de Hussein Dey, du Centre national d'Etudes et de Recherches intégrées du Bâtiment et de l'Université de Constantine.

Des rencontres avec des professionnels de la réhabilitation et des visites de terrain sont prévues à Paris comme à Marseille. La délégation rencontrera des responsables et des opérateurs qui contribuent, par leurs actions, à la politique d'amélioration de l'habitat de la ville de Paris dans le cadre du programme d'éradication de l'insalubrité. Ce sera l'opportunité pour les membres de visiter des exemples de traitement de l'insalubrité au travers d'opérations en cours sous la responsabilité de la SIEMP ainsi que l'observatoire permanent du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'APUR. Elle visitera par ailleurs à Marseille des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.  
Contact : [veronica.rengifo@i-carre.net](mailto:veronica.rengifo@i-carre.net)

## Appel à propositions de recherches

Dans le cadre du programme de recherche « Politiques territoriales et développement durable », le service de la Recherche et de la Prospective du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et le Plan Urbanisme Construction Architecture du ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer lancent un appel à propositions de recherches autour de trois principaux thèmes :

1. Evaluation des politiques publiques au regard du développement durable ;
2. Les relations internationales en tant que dimension particulière de l'articulation spatiale ;
3. Les inégalités écologiques. Pour les équipes répondant sur le deuxième thème plus ciblé sur les relations internationales, l'association entre équipes de recherche françaises et étrangères implantées dans les pays étudiés est fortement recommandée.

La date limite de remise des propositions est le 18 mai 2005. Cet appel à propositions de recherche est consultable sur le site Internet du programme.  
Contact : [www.territoires-rdd.net](http://www.territoires-rdd.net)

## Actes du colloque international du PRUD

La publication des actes du colloque « gouverner les villes du sud – défis pour la recherche et pour l'action » (5-7 mai 2004, Unesco, Paris), constitue une première étape de valorisation des recherches menées dans le cadre du Prud – Programme de recherche urbaine pour le développement.

Initiée par le Fonds de solidarité prioritaire du ministère français des Affaires étrangères, cette action concertée incitative (2001-2004) a été conduite par le Gemdev (GIS pour l'étude de la mondialisation et du développement) et l'Isted. Renouvellement problématique et thématique, production de connaissances nouvelles sur l'urbanisation des pays du Sud pour éclairer l'action publique en matière de coopération au développement urbain, établissement de partenariats scientifiques Nord-Sud, tels ont été les principaux objectifs de cette action, qui a mobilisé trente équipes mixtes Nord-Sud, rassemblant deux cent soixante chercheurs sur des villes d'Afrique, du Maghreb/Proche-Orient, de l'Asie du Sud-Est et des Caraïbes.

L'ouvrage est édité par la direction générale de la coopération internationale et du développement (DgCID) du ministère des Affaires étrangères.  
Contact : [isabel.diaz@i-carre.net](mailto:isabel.diaz@i-carre.net)

Financé par :

Ministère  
de l'Équipement, des transports,  
de l'aménagement du territoire,  
du tourisme et de la mer

Ministère  
des Affaires étrangères

Directeur de publication :  
Jean Didier Blanchet,  
Président de l'ISTED

Rédacteur en chef :  
Jean-Michel Maurin,  
Association de professionnels  
développement urbain  
et coopération (Adp)

Comité de rédaction :  
Michel Arnaud  
Anne Charreyron-Perchet  
Xavier Crépin  
Bertrand Gaillet  
Philippe Gratadour  
Bernard Hoarau  
Françoise Reynaud  
Jean-Marie Tetart

Rédactrice : Christine Pointereau

Secrétaire de rédaction et PAO :  
Christiane Rebel-Graechen

Impression Lefevre - LP Presses  
(91) Saint Michel sur Orge

ISSN 1151 - 1672

Abonnement : 4 n° par an 20 Euros

## Université d'été en économie des transports

Dans le cadre des activités du réseau « Solidarité internationale sur les transports et la recherche en Afrique subsaharienne » (Sitrass), le laboratoire d'économie des transports (LET) organise du 27 juin au 22 juillet 2005 à Lyon (France), une session de formation à l'attention des cadres supérieurs africains.

Cette université d'été a pour mission la mise en ordre des

connaissances et expériences acquises en économie des transports et leur actualisation. Axée sur les transports terrestres, la formation est fondée sur la maîtrise des outils d'analyse et sur l'étude de cas concrets et de résultats de recherches. Elle est complétée par des conférences et des visites techniques d'organismes publics et d'entreprises.  
Contact : [amakoe.adolehoume@let.ish-lyon.cnrs.fr](mailto:amakoe.adolehoume@let.ish-lyon.cnrs.fr)

Connaissances et expériences acquises en économie des transports et leur actualisation.

